

Inscriptions à l'école : rentrée 2026

Les inscriptions en mairie se feront à partir du **19 janvier** 2026.

Elles concernent uniquement l'entrée en Petite section de maternelle ou les nouveaux arrivants sur les communes de Turretot, Vergetot et Hermeville pour les autres niveaux.

Vous devez d'abord inscrire votre enfant à la mairie. Pour se faire, venez à la mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Puis prenez rendez-vous avec la directrice de l'école par mail à l'adresse suivante :

0760661f@ac-normandie.fr en mettant en sujet « inscription PS - le nom de votre enfant » et en indiquant vos disponibilités. La directrice est au bureau les jeudis et vendredis.

Pour l'entretien à l'école, munissez-vous des documents suivants :

- Le carnet de santé ou un document attestant que l'enfant est à jour des vaccins obligatoires
- Le livret de famille
- Le certificat délivré par la mairie
- Le certificat de radiation de la précédente école

Inscriptions à l'école sur rendez-vous jusqu'au 20 mars.